



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DU RESEAU ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DU LYCEE FRANÇAIS DE STAVANGER - NORVEGE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

PRÉAMBULE

La fourniture des Services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service des établissements d'éducation. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif.

La présente Charte (4 feuillets) définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, du réseau et des Services multimédias du Lycée Français de Stavanger - Norvège.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LEGISLATION.

1- RESPECT DE LA LEGISLATION

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'Internet, les réseaux et les Services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV.

2- DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSES

- Le Lycée Français est équipé d'ordinateurs câblés en réseau (1 dans chaque salle de classe, 4 en salle de sciences, 1 dans le CDI, 14 dans la salle informatique, 11 en salle de langue), d'une classe mobile, de 16 tablettes iPad Air, de scanners et d'imprimantes.
- Les utilisateurs peuvent se connecter au réseau à partir des équipements du Lycée. Ils peuvent alors accéder aux logiciels et à l'Internet. L'utilisateur est tenu de prévenir l'administrateur s'il constate un problème quelconque.
- Le Lycée est doté d'un site Web <http://ee.mlfmonde.org/stavanger-lycee-francais/> alimenté par des productions des élèves, des articles de l'équipe pédagogique ou des informations de l'administration et qui propose divers services en ligne.

3- DEFINITION ET DROITS DE L'UTILISATEUR

- Le Lycée Français fait bénéficier l'Utilisateur (l'élève) d'un accès aux services proposés après acceptation et signature de la Charte par l'élève et son responsable légal s'il est mineur.
- L'élève sous la responsabilité d'un enseignant accède aux services disponibles. Pour toute recherche documentaire en autonomie au CDI ou dans une salle multimédia. Il est recommandé à l'utilisateur de sauvegarder ses travaux.
- L'élève peut utiliser tous les logiciels mis à sa disposition par l'établissement, accessibles à partir de la session élèves.
- Les sauvegardes sur supports amovibles sont possibles sous réserve qu'ils soient formatés sur place avant tout enregistrement.
- L'utilisation d'un scanner ou d'une imprimante est conditionnée à l'accord de l'enseignant.
- Le droit d'accès, défini ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite.



4- ENGAGEMENTS DU LYCÉE FRANÇAIS DE STAVANGER

4-1 Accès aux ressources et Services multimédias

- Le Lycée Français fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux ressources et Services multimédias. Le Lycée s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

4-2 Protection des élèves mineurs

- L'Internet donne accès à un ensemble non validé d'informations de valeur et de niveaux très divers, c'est pourquoi le Lycée et l'équipe pédagogique se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant ou en les assistant dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques.
- L'ensemble des activités liées aux technologies de l'information et de la communication effectuées dans l'enceinte du Lycée mettant en œuvre les Services proposés seront, autant que possible, précédées d'explications ou d'instructions données aux élèves. Ces activités seront organisées de telle manière que les élèves soient incités à se poser les bonnes questions déontologiques.
- Il appartient au Lycée et à l'équipe pédagogique de veiller, au cas par cas, à une organisation de ces activités offrant de bonnes conditions de sécurité.

4-3 Contrôle des pages Web hébergées sur le serveur du Lycée

- Le Lycée se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur son serveur en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des Services énoncées par la présente Charte.

4-4 Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués soit :

- **Dans un souci de protection des élèves mineurs ;**
Le Lycée se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité.
- **Dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;**
Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés.
- **Dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.**

5- ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

5-1 Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, et notamment :

- **Les lois relatives à la propriété intellectuelle et artistique** en ce qui concerne la publication et la diffusion de documents écrits, iconographiques, audiovisuels (droits d'auteur, droits de traduction, droits d'édition, droits d'usage) ;
- **Les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;**
- **Les règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui :** l'utilisation d'images de personnes ou de toutes données personnelles doit recueillir l'autorisation écrite de ces personnes et s'il s'agit d'élèves mineurs, l'autorisation écrite des parents ou du responsable légal.
- **Les règles juridiques concernant les personnes et les valeurs humaines et sociales ;** il est donc interdit de consulter, stocker et publier des documents :
 - à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe
 - à caractère pédophile ou pornographique, incitant aux crimes, délits, et à la haine
 - à caractère commercial, notamment dans le but de promouvoir, vendre ou acheter des substances ou objets illégaux.
 -



5-2 Respect des bonnes pratiques

- L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences:
 - de masquer sa véritable identité
 - de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
 - d'accéder à des données ou services qu'il n'est pas autorisé à consulter.
- Pour des raisons évidentes (papier, encre...) l'impression des documents est soumise à autorisation d'un responsable informatique (administrateur réseau, documentaliste, professeur, responsable de la salle).
- Tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail. S'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur ultérieur sur le poste.

5-3 Préservation de l'intégrité des Services

- L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation de l'installation informatique. Il doit informer son professeur, s'il est un élève, ou l'administrateur réseau dans les autres cas de toute anomalie constatée.
- Tout utilisateur du réseau s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences négatives sur l'outil et sur le réseau :
 - utilisation de supports personnels sans passage à l'antivirus (clé USB, CD-ROM...)
 - tentatives d'intrusion dans une zone du réseau non autorisée, ou en cas d'accès involontaire, maintien dans cette zone.
 - possession, utilisation ou développement de programmes mettant en cause l'intégrité des systèmes informatiques.
- L'enregistrement des travaux des élèves ou des professeurs doit être réalisé dans les espaces réseau prévus à cet effet : répertoire personnel de l'utilisateur. Tout document situé hors de ce répertoire sera supprimé par l'administrateur du réseau.
- L'installation, la copie ou le téléchargement de logiciels informatiques (logiciels, CD-ROM, ...) ne peuvent être effectués que par l'administrateur du réseau, même en local sur un poste de travail. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers ou documents, dont les contenus sont légaux, dans un répertoire personnel en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux à destination scolaire.

IL EST ENFIN PRÉCISÉ QUE LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES.

6- DISPOSITIONS

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur du Lycée, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services et à des sanctions disciplinaires dans le cadre du règlement intérieur.

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA PRÉSENTE CHARTE, MERCI DE LA RAPPORTER COMPLÈTEMENT ET SIGNÉE AU LYCÉE.



**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DU RESEAU ET DES SERVICES MULTIMEDIAS
AU SEIN DU LYCEE FRANÇAIS DE STAVANGER - NORVEGE
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

L'ELEVE	LE RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE
M./Mlle	M./Mme
J'ai pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'Internet du Lycée Français de Stavanger-Norvège et je l'approuve.	Après en avoir pris connaissance, j'approuve la Charte d'utilisation de l'Internet du Lycée Français de Stavanger-Norvège et autorise le dit établissement à mettre à la disposition de ma fille-mon fils, élève de la classe de, une adresse électronique pendant la durée de sa scolarité à Stavanger.
Le	Le
Signature	signature